

Mise en ligne le 10.07.2023



Réf dossier : 8270  
N° ordre de passage : 7  
N° annuel : C2023\_0361

## **DÉLIBÉRATION** **RÉUNION DU CONSEIL DU 29 JUIN 2023**

**S'engager massivement dans la transition social-écologique - Environnement - - Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE) - Plan d'actions 2023-2026 : approbation**

**La transition social-écologique du territoire : un enjeu qui nécessite un accompagnement adapté, visant des publics divers.**

En 2018, la Métropole s'est engagée dans l'organisation d'une « COP21 locale », qui a abouti à la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat, mobilisant ainsi un grand nombre d'acteurs dont les communes. Cette démarche a conduit à l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en décembre 2019, se fixant des objectifs ambitieux en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur l'ensemble de son territoire.

Mobilisé dans ce contexte, le GIEC local de la Métropole Rouen Normandie a mis en évidence l'accélération rapide du changement climatique dont les conséquences sur notre territoire vont être de plus en plus marquées, dans les années à venir. Conjointement aux efforts engagés pour limiter cette accélération, la nécessité de s'adapter et d'opérer une transformation sans précédent de nos comportements et plus largement de nos modes de vie s'impose aujourd'hui à tous comme un enjeu majeur pour réussir la transition social-écologique de notre territoire.

En déclarant l'état d'urgence climatique en février 2021, la Métropole a avancé ses objectifs d'atténuation en 2040 et au plus tard en 2050. En complément de la politique d'atténuation, le Conseil métropolitain, par délibération du 6 février 2023 a approuvé les objectifs stratégiques et opérationnels du projet de plan d'adaptation au changement climatique qui renforce l'engagement du territoire dans une transition sociale, sociétale et écologique.

Le Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique, dont l'élaboration a été approuvée par le Conseil métropolitain du 16 décembre 2019, s'inscrit dans les objectifs de réduire l'empreinte écologique du territoire et de s'adapter collectivement et individuellement aux conséquences locales du changement climatique.

Pour ce faire, un renforcement massif des dispositifs d'accompagnement des publics s'est opéré progressivement dès 2020 avec la mise en place de nouveaux outils de sensibilisation et de

mobilisation citoyenne, intégrant des savoirs issus des sciences comportementales : une meilleure connaissance des facteurs qui régissent les pratiques et choix des individus permet d'actionner les leviers les plus pertinents, pour engager une démarche d'évolution des modes de vie atteignable par tous et inscrite dans la durée.

## **Du Plan Local d'Education à l'Environnement (PLEE) au Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE) :**

### 1- Le Plan Local d'Education à l'Environnement : 2012-2019

Notre Etablissement s'est engagé en 2010 dans la mise en place d'une politique d'éducation à l'environnement et aux pratiques durables.

Celle-ci s'est concrétisée en décembre 2012 par l'adoption d'un Plan Local d'Education à l'Environnement, qui concernait les principaux domaines de compétences environnementales de notre Etablissement (les déchets, l'eau, la mobilité etc.). La priorité des actions était alors donnée aux enfants, principalement les scolaires, pour former les générations de demain à une préservation et une meilleure prise en compte de notre environnement ainsi qu'aux adultes en situation de précarité accompagnés par des structures sociales, car ces publics sont souvent les plus touchés par les conséquences des crises environnementales et ont le plus de difficultés à s'y adapter.

Sur la période 2012-2019, ce sont au total près de 45 000 enfants, dans le cadre scolaire, qui ont été sensibilisés à ces sujets et plus de 320 intervenants sociaux qui ont été formés notamment à l'accompagnement de la mobilité durable ou encore la sobriété énergétique, afin de les outiller et de les rendre autonomes dans la conduite de leurs projets avec leurs publics.

Sur la même période, plus de 360 événements labellisés « Eco-manifestation » ont été accompagnés par la Métropole afin de réduire l'impact environnemental des manifestations festives, culturelles et sportives organisées sur le territoire.

Pour mémoire, le bilan synthétique des actions et publics impliqués dans la période du PLEE 2012-2019 est joint en annexe de la présente délibération.

### 2- L'Accord de Rouen pour le Climat : la démarche COP21 Rouen Normandie

L'organisation de la COP21 locale engagée en 2017 pour aboutir à la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat en novembre 2018, a été l'occasion d'une forte mobilisation des acteurs notamment des citoyens. Le renforcement des dispositifs de sensibilisation du grand public, au travers de l'Atelier de la COP21 et des outils numériques développés à cet effet, a permis à de nombreux citoyens de s'engager.

L'ensemble des acteurs signataires s'est accordé sur l'objectif de poursuivre et d'ancre la dynamique de la transition écologique comme marqueur du territoire à tous les niveaux de la vie du citoyen.

Les constats posés dans ce contexte étaient les suivants :

- Une attente réelle des citoyens, des communes et des acteurs au sens large, en termes d'accompagnement des changements des comportements,
- Les dispositifs d'accompagnement existants proposés par la Métropole n'étaient pas visibles et connus de tous,
- La nécessité d'inscrire dans la durée le passage à l'action, qui appelait des besoins de suivi d'une part et de mobilisation régulière d'autre part.

A partir de 2019, dans la continuité de l'Accord de Rouen pour le Climat, de nouveaux outils de mobilisation des citoyens ont été développés et déployés sur l'ensemble du territoire métropolitain, au travers notamment de « mon p'tit Atelier de la COP21 », contribuant ainsi à préfigurer les dispositifs du PACTE.

### 3- L'élaboration du PACTE et les apports des sciences comportementales (2019- 2023)

La délibération votée en décembre 2019, approuvant l'élaboration du PACTE, a permis d'initier une démarche de concertation menée à la fois en interne et en externe, pour définir le nouveau programme d'actions du PACTE.

Pour ce faire, la Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique s'est dotée de moyens et compétences pour mener en interne, des études et expérimentations dans le domaine de la psychologie sociale et environnementale, accompagner les directions opérationnelles de la Métropole dans la définition de leurs stratégies d'accompagnement des changements de comportements, et s'associe par ailleurs régulièrement avec l'université de Rouen pour mener des projets de recherche -actions.

Cette démarche interne a conduit à intégrer dans la définition des projets, le plus en amont possible, l'analyse de la perception des publics, l'identification des freins et des leviers du changement. Cela a notamment abouti au décloisonnement des modalités d'intervention, par le développement d'outils qui prennent en compte le point de vue des individus, de leurs besoins, pour favoriser à la fois le savoir, le savoir-faire, le pouvoir-faire et le vouloir-faire, qui sont les quatre composantes nécessaires d'un changement comportemental pérenne.

En externe, l'élaboration du plan d'action du PACTE proposé à l'adoption du Conseil, s'est appuyée sur une dynamique collective regroupant :

- Les communes, qui sont des acteurs importants pour la mobilisation des citoyens. La signature de « conventions de partenariat du PACTE » avec celles-ci vient formaliser d'une part les engagements communaux en matière d'éducation à l'environnement et de mobilisation citoyenne pour la transition écologique, et d'autre part la mise à disposition par la Métropole de moyens et d'outils de pédagogie et d'accompagnement. La création d'un réseau des « Communes du PACTE » regroupant aujourd'hui une trentaine de communes signataires, vient renforcer la dynamique de retour d'expérience, de mutualisation et d'évaluation.
- Les associations (environnementales, de jardinage, de quartier, d'éducation populaire visant les jeunes, visant les publics en situation de précarité, de l'économie sociale et solidaire, etc.) dans leur rôle d'animation, d'accompagnement des publics, ou dans leurs actions d'éducation

à l'environnement. Le réseau des associations et partenaires « Relais COP21 » a ainsi été mis en place dès 2021, dans ce même objectif de mutualisation et d'évaluation des dispositifs d'intervention.

Au-delà de la période d'élaboration du plan d'actions du PACTE, entre décembre 2019 et juin 2023, la démarche du PACTE a vocation à s'inscrire dans un processus évolutif basé sur l'évaluation de ses dispositifs, la réalisation d'études, d'enquêtes comportementales et l'expérimentation de nouveaux outils. L'objectif est de prendre compte l'évolution des besoins et des attentes des publics et des acteurs du territoire, qui pourront être exprimés dans les instances ou les réseaux dédiées, ou les besoins liés à l'évolution des politiques publiques de la Métropole.

### **L'évaluation du PACTE**

Des indicateurs de suivi des actions, des projets, de la fréquentation et de la participation aux animations et ateliers proposés ont été mis en place. Un bilan synthétique des actions et publics impliqués dans la période 2020-2022 correspondant à la période de l'élaboration du Plan d'actions du PACTE est présenté en annexe de la présente délibération.

Ces indicateurs seront complétés au fil de l'eau, par des outils d'évaluation de l'impact sur les changements de comportements (au travers d'enquêtes et questionnaires notamment).

### **La stratégie d'accompagnement des changements et le plan d'actions du PACTE de la Métropole**

La stratégie d'accompagnement des changements individuels et collectifs des comportements des citoyens a pour but d'augmenter la résilience écologique du territoire, en soutenant l'évolution des modes de vie plus sobres, plus sains et agréables, tout en garantissant un vivre ensemble dynamique et inclusif.

Elle consiste à :

- Positionner la Métropole Rouen Normandie comme animatrice et fédératrice des actions d'accompagnement menées sur son territoire, par elle-même et par d'autres acteurs, dans le domaine des changements comportementaux liés à la transition social-écologique,
- Accompagner les projets des acteurs, dont notamment les communes ou les structures relais, qui ont une bonne connaissance des besoins et des attentes des publics,
- Renforcer l'autonomie des acteurs, en mettant à disposition des outils adaptés qui intègrent les connaissances des sciences comportementales afin de lever les freins aux changements individuels et collectifs.

Cette stratégie se décline au travers d'un plan d'actions pluriannuel (2023-2026), regroupant plus d'une centaine d'actions organisées par axes thématiques, qui ciblent différents publics directement ou en mobilisant des partenaires et relais.

Certaines de ces actions contribuent de façon transversale à plusieurs thématiques (par exemple, le soutien aux évènementiels communaux et associatifs au travers d'un appel à projets annuel ou

encore la programmation du Pavillon des transitions dont l'ouverture a eu lieu en juin 2022).

Le plan d'actions du PACTE, proposé à l'adoption du Conseil métropolitain est présenté dans les fiches jointes en annexe de la présente délibération, sous les 8 axes thématiques suivants :

- AXE I - Des modes de vie sobres, sains et agréables : 17 actions pour une mobilité transformée
- AXE II - Des modes de vie sobres, sains et agréables : 26 actions pour réduire ses déchets
- AXE III - Des modes de vie sains, sobres et agréables : 21 actions pour un territoire sobre et résilient dans sa gestion et ses usages de l'eau
- AXE IV - Des modes de vie sains, sobres et agréables : 15 actions pour une alimentation saine grâce à un territoire nourricier
- AXE V - 7 actions pour un système de production sobre, moins polluant et générateur de prospérité : Vers un territoire sobre et 100 % ENR
- AXE VI - 3 actions pour préserver la qualité de l'Air
- AXE VII - 10 actions pour un territoire et des habitants résilients face aux urgences climatiques
- AXE VIII - 6 actions pour un « vivre ensemble » dynamique et inclusif.

Cette présentation par axes thématiques montre la dimension transversale du PACTE, qui contribue aux différentes orientations stratégiques et de planification (adoptées ou en cours d'élaboration) de la Métropole Rouen Normandie, telles que :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial,
- Le Contrat Local de Santé,
- Le futur Plan des Mobilités, et le futur Plan vélo,
- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (futur plan « réduisons nos déchets),
- Le futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- Le Projet Alimentaire Territorial,
- Le futur Plan d'adaptation au changement climatique et le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PCAET,
- Le futur Pacte des Solidarités qui succédera à l'actuel plan de lutte contre la pauvreté.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole, notamment son article 5.2 relatif à l'amélioration du cadre de vie et notamment la définition et la mise en valeur d'une politique d'écologie urbaine, de préservation et de valorisation des espaces ruraux, forestiers et des paysages dans l'agglomération, ainsi que la sensibilisation du public et du soutien à l'éducation au respect de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil du 14 décembre 2012 approuvant la politique d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement de la CREA,

Vu la délibération du Conseil du 16 décembre 2019 portant approbation du lancement du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique,

Vu la délibération du Conseil du 16 décembre 2019 adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial,

Vu la délibération du Conseil du 8 février 2021 relative à la déclaration d'urgence climatique sur le territoire de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil du 6 février 2023 portant approbation des objectifs stratégiques et opérationnels du projet de plan d'adaptation au changement climatique,

Ayant entendu l'exposé de Madame Charlotte GOUJON, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

#### **Considérant :**

- que la Métropole est fortement engagée dans la transition social-écologique de son territoire depuis 2019 à travers l'élaboration de son Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique qui prévoit notamment de renforcer les compétences des acteurs en matière d'accompagnement des publics et d'intégration des enjeux de la transition écologique et de mobiliser les citoyens pour les rendre acteurs de leur propre transition,

- que l'état d'urgence climatique déclaré en 2021 nécessite de réduire l'empreinte écologique du territoire tout en s'adaptant collectivement et individuellement aux conséquences locales du changement climatique et que pour ce faire, les dispositifs d'accompagnement des publics doivent être massivement renforcés en intégrant les apports des sciences comportementales,

- qu'il convient à cet effet, de s'appuyer sur le développement des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique - en particulier avec les communes - et sur une dynamique collective en associant les acteurs associatifs et les citoyens,

Il est procédé au vote à 20h01.

#### **Décide à l'unanimité :**

- d'approuver le Plan d'actions du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique, pour les années 2023 à 2026, joint en annexe.

Les dépenses qui en résultent seront imputées aux chapitres 11, 21 et 65 du budget principal et du budget annexe des déchets de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## RÉUNION DU CONSEIL DU 29 JUIN 2023 À 18H00

Sur convocations des 20 et 23 juin 2023

### **Etaient présents :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 22h28, M. BARON (Freneuse) à partir de 18h17, M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 21h10, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 20h43, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu) à partir de 18h19, M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu) jusqu'à 20h55, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) à partir de 18h49, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville) à partir de 19h15, Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 19h00, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) jusqu'à 21h26, Mme DUTARTE (Rouen) à partir de 19h30, Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 18h10 et jusqu'à 22h30, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h22 et jusqu'à 20h45, M. GRENIER (Le Houlme) jusqu'à 20h30, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) à partir de 18h27, M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 22h31, M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 22h35, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESCONNEC (Rouen) jusqu'à 22h00, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) à partir de 18h09, Mme MAMERI (Rouen) jusqu'à 22h07, Mme MANSOURI (Rouen) à partir de 18h13 et jusqu'à 21h54, M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 18h11, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 22h48, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 19h40, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 22h26, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf) à partir de 18h30, Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 19h23, M. SORET (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VERNIER

(Sotteville-lès-Rouen), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h45.

Mme SCOT supplée M. BIGOT (Petit-Couronne)

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) pouvoir à Mme DE CINTRE à partir de 22h28, Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme MOTTE, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MARTOT à partir de 21h10, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à Mme TOCQUEVILLE, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. AMICE, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à M. BARON à partir de 18h17, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme DUTARTE à partir de 20h55, M. CAILLOT (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à M. BREUGNOT, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à M. MOREAU, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. GRELAUD à partir de 18h22 et jusqu'à 20h45, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) pouvoir à M. BARRE jusqu'à 18h49, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. PELTIER, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville) pouvoir à M. MASSON jusqu'à 19h15, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) pouvoir à Mme MAMERI jusqu'à 22h07, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) pouvoir à M. DUFLOS jusqu'à 21h26, M. DELALANDRE Jean (Duclair) pouvoir à M. BONNATERRE, M. DELALANDRE Julien (Jumièges) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER à partir de 18h10 et jusqu'à 22h30, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. BUREL jusqu'à 20h55, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. LAMIRAY, Mme DUTARTE (Rouen) pouvoir à M. ANQUETIN jusqu'à 19h30, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. HOUBRON jusqu'à 22h31, M. GRENIER (Le Houllme) pouvoir à M. LE COUSIN à partir de 20h30, Mme HARAUX (Montmain) pouvoir à Mme SANTO, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à M. JOUENNE jusqu'à 18h27, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. LECOUTEUX, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à Mme PANE, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, M. LE GOFF (Moulineaux) pouvoir à Mme MEZZRAR, Mme LESAGE (Grand-Couronne) pouvoir à Mme BOULANGER à partir de 18h19, Mme LESCONNEC (Rouen) pouvoir à Mme EL KHILI à partir de 22h00, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme LABAYE, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville) pouvoir à M. LANGLOIS, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) pouvoir à M. LEFEBVRE jusqu'à 22h35, M. de MONTCHALIN (Rouen) pouvoir à M. EZABORI, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN jusqu'à 19h40, M. NAIZET (Rouen) pouvoir à M. SORET, M. OBIN (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme GOUJON, M. PONTY (Berville-sur-Seine) pouvoir à Mme BONA jusqu'à 20h43, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme RENO, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à Mme THIBAUDEAU, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. CHAUVIN à partir de 19h15, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme RAVACHE jusqu'à 18h30, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI, M. SPRIMONT (Rouen) pouvoir à M. MEYER à partir de 18h11, M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) pouvoir à M. GUILBERT, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. DEMAZURE à partir de 19h00, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RODRIGUEZ à partir de

19h45.

**Etaient absents :**

M. BARON (Freneuse) jusqu'à 18h17

Mme BONA (Ymare) à partir de 20h43

Mme BOULANGER (Canteleu) jusqu'à 18h19

Mme BOURGET (Houpeville) début de la représentation à 18h17

Mme CARON Marine (Rouen) début de la représentation à 18h22 et fin de la représentation à 20h45

M. COUPARD LA DROITTE fin de la représentation à 22h07

Mme DELOIGNON début de la représentation à 18h10 et à partir de 22h30

M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) jusqu'à 19h00

M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) fin de la représentation à 21h26

Mme DEL SOLE (Yainville) fin de la représentation 20h55

M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) à partir de 21h26

Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) fin de la représentation à 22h31

M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 18h10 et à partir de 22h30

M. GRELAUD jusqu'à 18h22 et à partir de 20h45

M. HIS (Saint-Paër)

M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 22h31

M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine)

M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 22h35

Mme LESAGE (Grand-Couronne) début de la représentation à 18h19

Mme MABILLE (Bois-Guillaume) jusqu'à 18h09

Mme MAMERI (Rouen) à partir de 22h07

Mme MANSOURI (Rouen) jusqu'à 18h13 et à partir de 21h54

M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) fin de la représentation à 22h35

M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 18h11

Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 22h48

M. PONTY (Berville-sur-Seine) fin de la représentation à 20h43

M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 22h26

M. ROYER (Hénouville) début de la représentation à 19h15

Mme SLIMANI (Rouen) ) jusqu'à 19h23

M. SPRIMONT (Rouen) début de la représentation à 18h11

M. VION (Mont-Saint-Aignan) début de la représentation à 19h